



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du jeudi 15 novembre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Constantinople, ce 30 septembre.* L'aga des janissaires a été décapité ; on assure qu'il étoit un des instigateurs du terrible incendie qui a eu lieu ici le 13 de ce mois.

Le reis-essendi, déposé dernièrement, n'a pas perdu la confiance du grand-seigneur ; il a été nommé membre du conseil secret, qui est composé actuellement de vingt-quatre membres, & le grand-seigneur lui a confié en même temps la place de contrôleur-général des finances.

La peste fait de grands ravages dans la Valachie, & sur-tout à Bucharest. Elle y a été apportée de Constantinople.

*De Londres, ce 5 novembre.* Il y a des paris considérables ouverts dans des cafés, que la République française sera reconnue, avant six mois, comme on l'entend encore en diplomatie, par l'Angleterre, la Prusse, la Hollande & l'Amérique.

Les réjouissances à l'occasion des victoires de la

France ont commencé à Sheffield, & se sont répandues avec une rapidité prodigieuse dans tout le nord de l'Angleterre, ainsi que dans l'Ecosse. Dans plusieurs endroits il y a eu des illuminations superbes ; & les habitans ont annoncé à leurs magistrats que c'étoit de joie qu'ils ressentoient, en hommes libres, du triomphe de la liberté sur le despotisme.

Une foule d'émigrés revenant de l'armée, se rendent à Londres. Leur désespoir est extrême ; sept se sont tués ces jours-ci.

Tous les ans on brûle cérémonielement le pape à Londres. Cette année, le duc de Brunswick a été brûlé pompeusement avec lui.

*De Douvres, ce 26 octobre.* Il vient d'arriver un accident sans exemple depuis plus de cent ans. L'*Union*, un des paquebots de cette place, capitaine Sutton, a été perdu hier devant Calais. Voici comment. Par un retard imprévu, il avoit laissé passer le temps de la marée haute, de façon qu'il toucha en sortant du port. Il manqua ensuite le canal, en voulant porter au vent qui s'éleva tout-à-coup, & le poussa avec violence contre la

jettée sud: — Tous les navires qui étoient dans le port s'appercurent bien de cet accident, mais la mer étoit trop haute; il fut impossible d'envoyer des chaloupes pour le secours.

Toutes les personnes à bord, équipage & passagers, furent pendant 40 minutes dans la plus affreuse situation, attendu qu'on ne pouvoit les débarquer, sans les exposer à être brisés entre le paquebot & la jettée. Cependant il continua toujours d'être battu, & après plusieurs chocs très-violens, il s'entrouvrit & coula bas. Tous les passagers, au nombre desquels se trouvoient cinq Anglais & plusieurs femmes, furent tous heureusement sauvés.

*De Berlin.* Avez-vous entendu parler de la médaille que l'on fait faire ici? D'un côté on voit un corps sans tête avec tous les attributs de la royauté, avec l'inscription: *Marche en France.* Le revers offre la tête du grand Guillaume, ornée d'un nez extrêmement long, & pour légende: *Re traite de France.*

*De Ratisbonne, ce 26 octobre.* Un nouveau rescrit impérial, accompagné d'une lettre du vice-chancelier de l'Empire, a été adressé au principal commissaire impérial, pour le remettre à la diète. On y presse la diète de prendre, sans perdre de temps, des mesures efficaces pour s'opposer à l'ennemi, qui fait des progrès allarmans sur le territoire de l'Empire; on y expose que la position extraordinaire où se trouve l'Allemagne, exigeoit des mesures particulières & extraordinaires, & que la marche ordinaire des délibérations, loin d'assurer la sûreté de l'Empire, l'exposoit de plus en plus, & qu'elle n'étoit nullement propre à arrêter les progrès très-rapides du malheur dont l'Allemagne étoit menacé.

*De Mons.* Les administrateurs provisoires viennent de faire promulguer la déclaration suivante:

*Au nom du peuple souverain.*

« Nous déclarons à la face du ciel & de la terre, que tous les liens qui nous attachoient à la

maison d'Autriche Lorraine, sont brisés; jurons de ne plus les renouer, & de ne reconnoître en qui que ce soit aucun droit à la souveraineté de la Belgique; car nous voulions rentrer dans nos droits primitifs, imprescriptibles & inaliénables.

» Tout pouvoir émanant essentiellement du peuple, nous déclarons que le corps des états, toute judicature supérieure & subalterne cessent, d'autant qu'ils n'ont pas été constitués par le peuple; leur défendant expressément en son nom d'exercer aucune fonction, à peine d'être poursuivis comme usurpateurs du pouvoir souverain.

Fait en assemblée générale tenue en la ville libre de Mons, ce 8 novembre 1792, l'an premier de la République Belgique. — Signé A. G. GRENIER, vice-président; C. F. J. LARIVIERE, secrétaire.

*Proclamation de Dumourier, à la ville libre de Mons.*

« Les Belges ont eu le courage de lever l'étendard de la liberté belge en France; ils se sont armés; ils ont aidé à établir la liberté française, & à conquérir la liberté opprimée dans les Pays-Bas. Vous commencez à en goûter tous les bienfaits. Pour la conserver, concitoyens, il faut employer tous les moyens que les droits imprescriptibles & inaliénables de l'homme vous suggèrent, pour qu'aucune espèce de tyrannie aristocratique ne vienne l'étouffer dans son berceau. Les moyens les plus propres, les plus indispensables pour déjouer toutes les cabales, toutes les intrigues, sont que vous vous rassembliez, sans délai & dans le jour même, pour élire, à la place de vos anciens tyrans, des administrateurs provisoires, afin de gérer les intérêts de votre province. Il faut, pour votre bonheur, que vous choisissiez, concitoyens, de ces hommes intègres, de ces hommes purs & fermes qui n'ont jamais su plier leur tête républicaine sous aucun joug despotique; de ces hommes dont la vie entière ne vous offre qu'un tableau de vertus civiques. »

Nous avons dit que Dumourier avoit établi à Mons un club patriotique ; il assista aux premières séances ; le président lui adressa le discours suivant :

*Le président des amis de l'égalité de Mons à Dumourier.*

« Comme ministre, vous avez déclaré la guerre à notre tyran ; comme général vous l'avez battu & terrassé. . . . Soutenez votre ouvrage ; soyez l'appui des amis de la liberté & de l'égalité de la Belgique. Recevez de nos mains, ce symbole des hommes libres ( le bonnet rouge ) il est le gage de nos sentimens républicains. »

*Réponse de Dumourier.*

« Il est doux pour moi d'affister à l'ouverture de la société des amis de la liberté & de l'égalité de la Belgique. Il étoit réservé à la ville de Mons de donner cet exemple à tous les citoyens des Pays-Bas ; ils se taront, les vils intrigans qui osoient calomnier les Belges, en soutenant qu'ils n'étoient pas mûrs pour la liberté. Pour moi, braves citoyens, dévoué sans réserve à la cause sublime des peuples, rien ne pourra changer mes sentimens. J'accepte avec reconnoissance la couronne civique que vous voulez bien me déferer : offerte par des frères, par des amis imperturbables des droits éternels du peuple, elle est d'un prix infini : toutes les couronnes des despotes doivent s'abaisser devant elle. »

**F R A N C E**

*Paris.* Kellermann n'a rien perdu de la confiance qu'on a en lui. Le conseil exécutif provisoire croit néanmoins prudent de l'éloigner de Custine, & lui donne le commandement de l'armée des Alpes, à la place de Montesquiou, décrète d'accusation.

§. Il est un proverbe qui dit, les jours se suivent & ne se ressemblent pas ; on le peut dire à plus forte raison des siècles. En 1692, Victor-Amedée entroit en France à la tête de 30 mille

hommes, prenoit Embrun & se rendoit maître du Dauphiné. En 1792, la République française ( mot qui eut bien étonné Louis XIV, si on lui eut prédit la destinée de son petit-fils ) la République s'empare de la Savoie, du comté de Nice & de la Sardaigne, qu'on assure prise actuellement.

§. *Séance des Jacobins, du 12 novembre.* Un député fait part que le ministre de l'intérieur a reçu une dénonciation signée, qui annonce le projet d'un nouveau massacre & d'une insurrection contre la convention ; — un autre déclare que le général Courpon provoque à Bordeaux un enrôlement pour marcher sur Paris. — L'ordre du jour appelloit la discussion sur le procès de Louis XVI. On conclut au jugement de Louis XVI par la convention, au décret d'accusation contre Marie-Antoinette, & à la détention du ci-devant prince royal, qui ne finiroit que le jour où il n'y auroit plus de tois en Europe.

§. On a arrêté plus de vingt fabricateurs de faux assignats, qui ont été conduits mardi dernier à la section du Ponceau, dite des Amis de la Patrie.

§. On propose d'établir quatre nouveaux hôpitaux pour remplacer l'Hôtel-Dieu, l'emplacement est un peu mieux choisi qu'il ne l'étoit par l'ancien régime, où on les reléguoit à Saint-Anne, Saint-Louis, Sainte-Perrine, à Chaillot, & l'École-Militaire. Le nouveau choix se fixe sur le Val-de-Grace, l'abbaye Saint-Antoine, la maison de Saint-Lazare & le Palais-Bourbon.

§. *Extrait de la lettre écrite les premiers jours de ce mois, par le ministre de la guerre aux commandans des corps & aux corps administratifs.*

Il se présente chaque jour à moi des volontaires nationaux, qui demandent ou des congés limités ou des congés absolus. Je suis d'ailleurs informé que, depuis quelques temps, plusieurs citoyens-soldats en demandent aussi aux généraux ou à leurs commandans. Munis de passe-ports, ils sont rencontrés sur les routes avec leurs armes. Les uns se disent autorisés par leurs chefs à se rendre chez eux, & ne le justifient pas toujours ; les autres offrent pour toute réponse aux questions qu'on leur fait, leur propre volonté à se retirer dans leurs foyers, & la liberté qu'ils prétendent avoir de le faire. Tous déclarent que n'ayant entendu s'engager que pour le temps où la patrie seroit en danger, cet engagement expire aujourd'hui qu'ils croient que le danger n'existe plus.

Les circonstances où nous nous trouvons sont encore loin de permettre, sans restriction, ces

abandon spontané de nos armées. La chose publique demande toujours la même réunion de force & de volonté.

Je viens donc de prendre la résolution de n'accorder aucun congé limité ou absolu aux volontaires qui m'en demanderont directement, à moins que les municipalités respectives où seront domiciliés ces volontaires, ne me certifient l'indispensable nécessité de leur procurer, & que les directeurs de district dans l'arrondissement desquels seront ces municipalités, n'en aient égalisé les signatures.

Je vous prie de vouloir bien aussi adopter cette mesure; vous en sentirez l'importance pour prévenir tous abus. Ce n'est que sur la demande des corps administratifs que les soldats-citoyens dont ils ont grossi nos armées, doivent s'en retirer.

Lorsque vous donnerez ainsi des congés, il faudra encore ne laisser partir aucun de ceux qui les obtiendront avec leurs armes; vous leur ferez déposer fusils & gibernes, en faisant inscrire sur un registre le nom des volontaires qui les auront laissés, désignant avec soin ceux qui s'en seroient déclarés propriétaires.

Enfin vous n'en laisserez partir aucun, qu'il n'ait déposé la somme dont chacun d'eux se trouvera redevable pour l'habillement qu'il aura reçu.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Hérald Sechelles.

Séance du mercredi 14 novembre.

Le ministre de la guerre demande quel emploi il doit faire des contributions levées par le général Custine; sur son avis, on décrète qu'elles seront versées dans le trésor public.

La fabrication des gros sous monte à 18 millions, les pièces de 30 & 15 sous à 15 millions 187 mille livres.

Les commissaires envoyés à Lyon, font part que la ville y est assez tranquille, mais qu'on y a toujours de l'inquiétude sur les subsistances. Plus de 30 mille ouvriers sont sans pain ni travail.

On fait lecture d'une lettre de Dumourier, qui annonce que le peuple de Mons a choisi, par

scrutin, trente magistrats qui se sont partagés les branches du gouvernement de la ville, & qu'on y lève un corps de mille hommes pour combattre sous les drapeaux de la République.

Une seconde lettre de Dumourier fait part qu'il a donné, au ministre Lebrun, sa démission, non qu'il veuille abandonner une armée qu'il a lui-même conduit à la discipline & à la victoire; mais il répond ainsi à la calomnie, & trouve son repos & son bonheur dans l'égalité, *otium in dignitate.*

Des députés extraordinaires de la ville de Nice annoncent qu'ils ont accueillis les Français comme des libérateurs, des frères; mais que dans plusieurs corps d'armée, ils ne trouvent que des devastateurs de leurs propriétés. Les habitans fuient de toutes parts & veulent tourner leur armes contre la France; c'est à cette méfiance qu'on doit la trahison d'Onelle. On s'élève & contre Moresquiou & contre les commissaires de la convention qui n'arrêtent point ces brigandages. On renvoie aux comités diplomatique & militaire réunis.

Deux députés de Francfort viennent réclamer les contributions levées sur leur ville. Ils étoient libres, n'étoient point les amis des émigrés, & quant à leur gazette qu'on traite d'aristocrate, elle l'étoit moins que la moitié de celles qui venoient de Paris. Renvoyé aux comités.

Kellermann se justifie des imputations de Custine, & annonce qu'il vient d'être nommé commandant de l'armée des Alpes; & qu'il part, pour franchir avec ses soldats, la hauteur des Alpes. Il est fort applaudi.

Le ministre de la marine fait part que les rebelles recommencent dans les Colonies, qu'ils exercent impitoyablement leurs violences. Il demande de prompts secours, & une augmentation de troupes.

La Bourdonnayé annonce, par sa lettre du 12, la prise de Gand. Il envoie des détachemens à Anvers, & marche sur Bruxelles.

Biron vole au secours de Custine. De supérieur qu'il étoit par son rang, il consent à être sous ses ordres; cette action est fort applaudie.

On reprend les articles sur les émigrés, & on en décrète plusieurs.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéros. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.